

Big Data, Cloud et Sécurité

Gilles MAGHAMI Senior Consultant

Informatica en résumé

En Chiffres

Création 1993

CA 2012: 811,6M\$

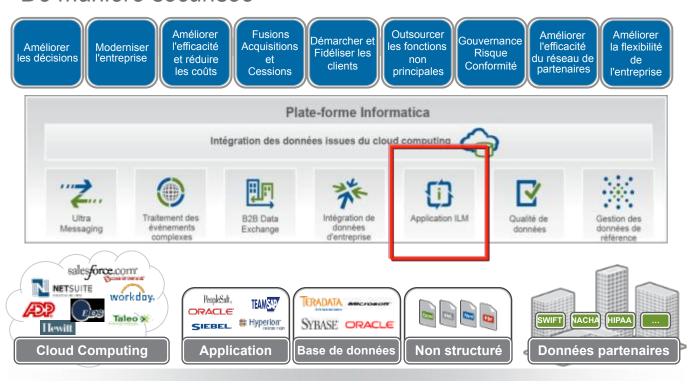
- +15% en moyenne/an
- + 400 partenaires
- + 2 850 salariés
- + 5 000 clients

Dans + 82 pays

N°1 fidélisation



Développer le potentiel de vos informations en favorisant les impératifs métiers et en réduisant les coûts De manière sécurisée



ILM = Information Lifecycle Management Gestion du cycle de vie de la donnée



Sécurité pour quelles données sensibles ?

- Données personnelles
 - Nom, Prénom, Adresse
 - N° de téléphone
 - Email
 - No INSEE
 - RIB, IBAN
 - Données médicales
 - "is VIP"
 - •

La sécurité des fichiers

Tout responsable de traitement informatique de données personnelles doit adopter des mesures de sécurité physiques (sécurité des locaux), logiques (sécurité des systèmes d'information) et adaptées à la nature des données et aux risques présentés par le traitement.

Le non-respect de l'obligation de sécurité est sanctionné de 5 ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende.

art. 226-17 du code pénal

- Données d'entreprise
 - Données financières
 - Information sur les employés
 - Données produits
 - Contrats fournisseurs
 - Projets
 - •

La confidentialité des données

Seules les personnes autorisées peuvent accéder aux données personnelles contenues dans un fichier. Il s'agit des destinataires explicitement désignés pour en obtenir régulièrement communication et des «tiers autorisés» ayant qualité pour les recevoir de façon ponctuelle et motivée (ex. : la police. le fisc).

La communication d'informations à des personnes non-autorisées est punie de 5 ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende.

La divulgation d'informations commise par imprudence ou négligence est punie de 3 ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende.

art. 226-22 du code pénal

La durée de conservation des informations

Les données personnelles ont une date de péremption.

Le responsable d'un fichier fixe une durée de conservation raisonnable en fonction de l'objectif

Le code pénal sanctionne la conservation des données pour une durée supérieure à celle qui a été déclarée de 5 ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende.

art. 226-20 du code pénal

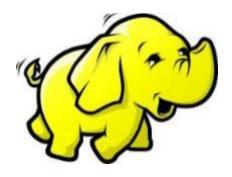




Les différents contextes

- Sécurité dans les environnements de tests
 - Non divulgation
- Sécurité dans les environnements de production
 - Non divulgation
 - Conservation et/ou purge des données
- Cloud et on premise







Sécurité et environnements de Test, Développement, Recettes ...

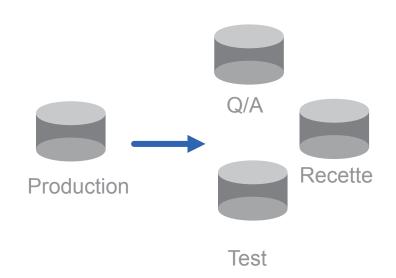
Securité des données sensibles lors des Tests et Developpements ...

Que font les entreprises ?

- Clonent la production
- Laissent les données "en clair" après clonage
- Prennent le risque de fuites de données

ou

 Travaillent avec des données non représentatives

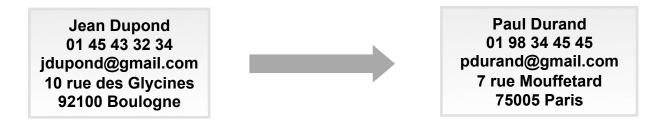




Appliquer le masquage de données

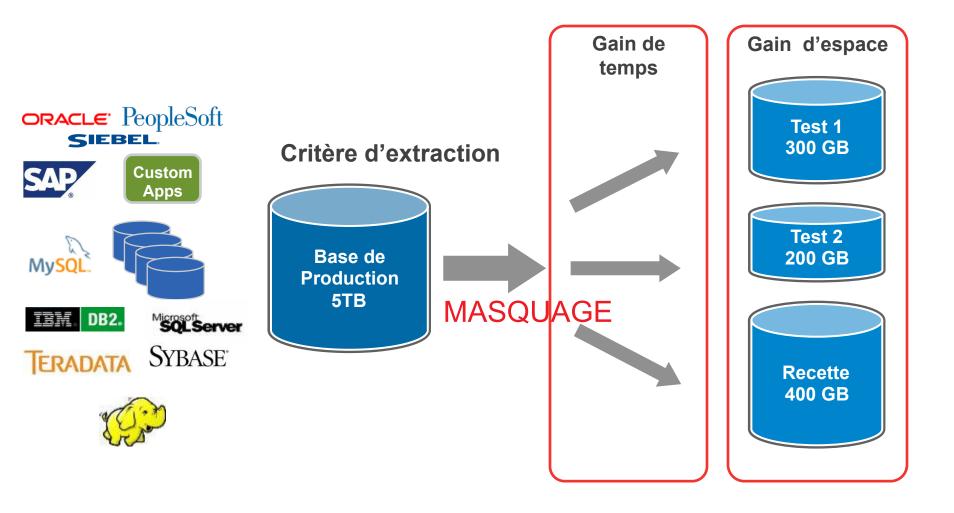
Transformer des données sensibles en données réalistes et cohérentes.

- Les données restent représentatives et gardent leur "sens"
- La transformation doit parfois être homogène (lorsque la donnée apparaît à plusieurs endroits ou pour l'intégrité référentielle)
- Il ne doit pas être possible de retrouver la donnée initiale
- Le masquage est différent de l'encryption





Masquage pour les Applications « On Premises »

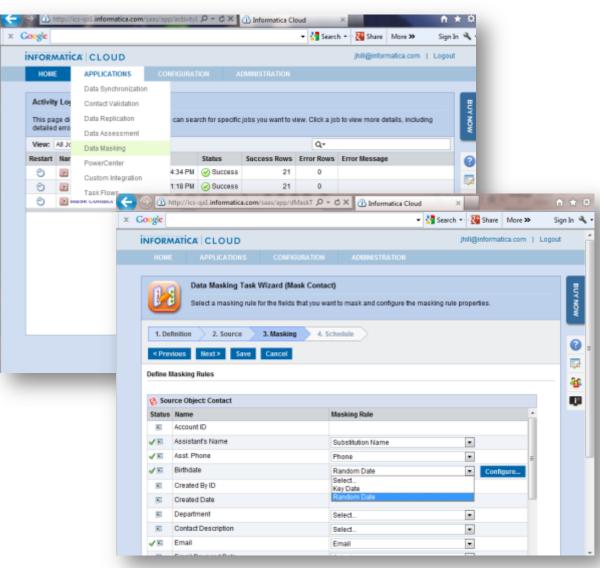




Masquage pour les Applications en mode SaaS

- Gestion des données sensibles
- Facile à utiliser
- Règles de masquage déjà paramétrées
- Rapidité de mise en oeuvre







Sécurité en Production

Non Divulgation des données de Production

Que font les entreprises ?

- Délèguent à l'application avec des roles, des habilitations
- Reconnaissent la problématique d'intervenants "offshore"

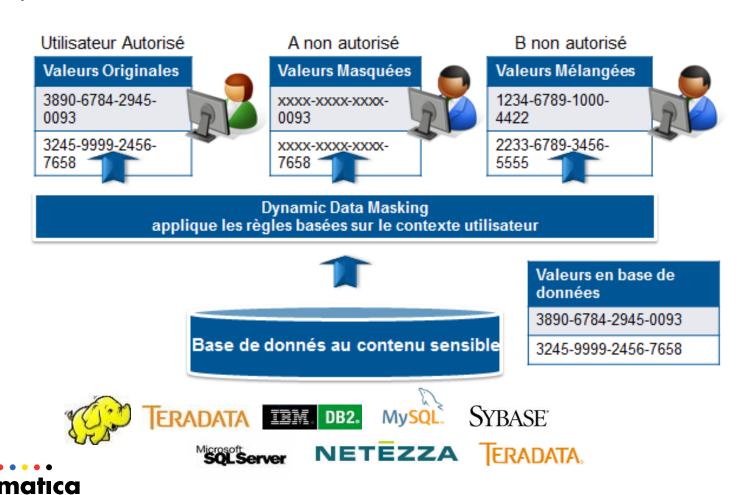


- Font confiance dans les NDA
- Voudraient masquer les VIP (B to C)

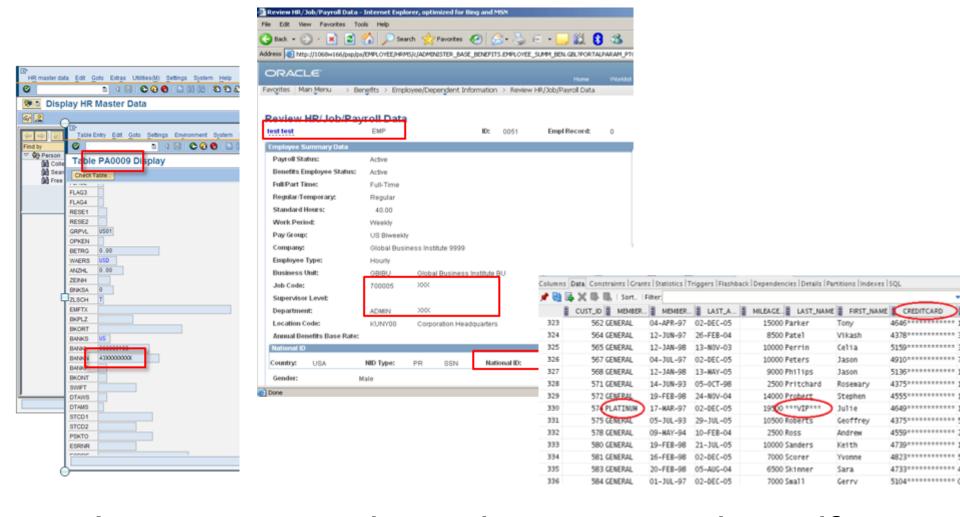


Principe du Masquage Dynamique

- Identifier les utilisateurs accédant à la production
- Protéger les données sensibles de certaines catégories d'utilisateurs
- Ne pas être intrusif



Le Masking Dynamique en action



Le masquage dynamique est non intrusif



Conservation des données de Production

Que font les entreprises ?

 Assistent à une baisse inexorable des performances (croissance, big data)



Production

- Avouent que le droit à l'oubli n'est pas géré
- Développent des "purges maison" compliquées à maintenir
- Gardent les anciens systèmes historiques



Principe de l'archivage ("on premise")



- Gestion d'entités "Métiers" (objets fonctionnels: client, commande, facture...)
- Avec ou sans purge selon la politique de sécurité de l'entreprise
- Sécurité en cas d'audit: données disponibles
- Pour des anciennes applications (décommissionnement)
- Conservation indépendante de la technologie d'origine
- Fort taux de compression, lecture seule, gestion de la rétention
- Permet d'appliquer le droit à l'oubli

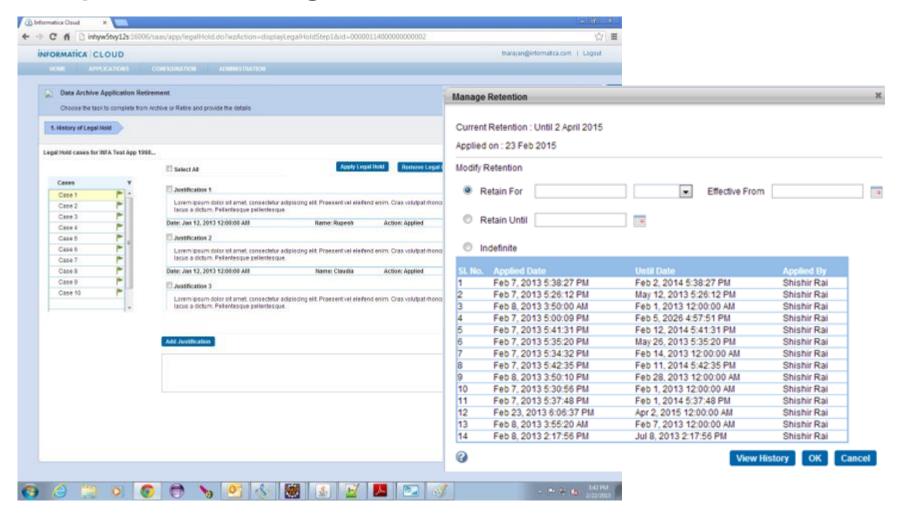


Principe de l'archivage "on premise" des applis Cloud

Extraction et purge avec le Cloud Connector Solution d'archivage et stockage "on premise" C.ncur Informatica Data 2 ARCHIVE FROM STAGING TO **Archive Wizard-based** N NETSUITE OPTIMIZED, COMPRESSED FILE UI ARCHIVE WITH INFORMATICA **G**ales force Microsoft Dynamics CRM **DATA ARCHIVE** Informatica Data Archive **Data Discovery** eloqua. portal workday. Secure Agent Production Staging Database or File Optimized File Archive Cloud ODBC/JDBC 3. EASY ACCESS FROM DATA DISCOVERY PORTAL. 1. EXTRACT & PURGE INACTIVE **BI / Reporting** REPORTING OR BI TOOL SaaS APPLICATION DATA WITH **Tools** INFORMATICA CLOUD SERVICE 4. MANAGE RETENTION OF **ARCHIVED DATA WITH** INFORMATICA DATA ARCHIVE



Principe de l'archivage "full" Cloud



- Même fonctionnalité qu'en 'On Premise'
- Solution SaaS



ExempleUne banque Néerlandaise

Elle respecte les lois strictes sur la confidentialité des données en masquant les données clients sensibles

LES IMPERATIFS METIERS CLEFS ET LES INITIATIVES DE LA DSI



Cette institution financière basée en Hollande, est une des plus grande sociétés de services financiers au monde. Ces sociétés sont sujettes à de nombreuses régulations. Elle était donc elle aussi impactée par les décrets « European Union and Dutch Data Protection Act ». La DSI recherchait une solution d'entreprise pour réduire le risque d'accès à des données privées par des utilisateurs non autorisés.

LE CHALLENGE

- Etre en conformité avec le "Dutch Data Protection Act"
- Masquer et échantillonner des milliers de sources de données globales (> 8000)
- Beaucoup de bases de données dont: RDBMS, Adabas, IMS, VSAM, SAP, Siebel, PeopleSoft, AS400 et XML

POINTS FORTS INFORMATICA

- Protège globalement les données sensibles en environnement de test&dév.
- Crée et met à jour des copies réduites de la base de production à des fin de test&dév.
- Connectivité universelle à toutes les sources de données de la banque.

RESULTATS/BENEFICES

- Conformité avec le "Dutch Data Protection Act" (DPA)
- Réduit le risque de brèches en masquant les informations personnelles sensibles
- Réduit le coût de maintenance des environnements de nonproduction
- Améliore la qualité des systèmes de test & développements



Exemple

Il sécurise les informations privées et sensibles de ses clients

Acteur des Télécommunications

LES IMPERATIFS METIERS CLEFS ET LES INITIATIVES DE LA DSI



Protection de la confidentialité, conformité réglementaire, masquage des PCI-DSS cartes de crédit dans les environnements de production, les bases de données, les environnements hors production (clônes et environnements de tests)

LE CHALLENGE

Les règles de protection de la vie privée ainsi que PCI-DSS requière l'anonymisation d'informations personnelles comme le nom du client et son numéro de carte de paiement

 Nécessaire pour la production, la formation and les copies d'environnements

POINTS FORTS INFORMATICA

- La seule solution de masquage dynamique des données sur le marché!
- Rapidité: en 2 semaine un seul DBA a créé les règles de masquage et les a propagées dans différents environnements

RESULTATS/BENEFICES

- Depuis Mars 2010, les informations personnelles dans la facturation LHS, Siebel, Clarify et des applications Telco spécifiques sont protégées
- Conformité avec l'audit régulant la sécurité des données

"Informatica Dynamic Data Masking ensures that both IT and business users using applications and tools access personal information on a need-to-know basis"



Questions